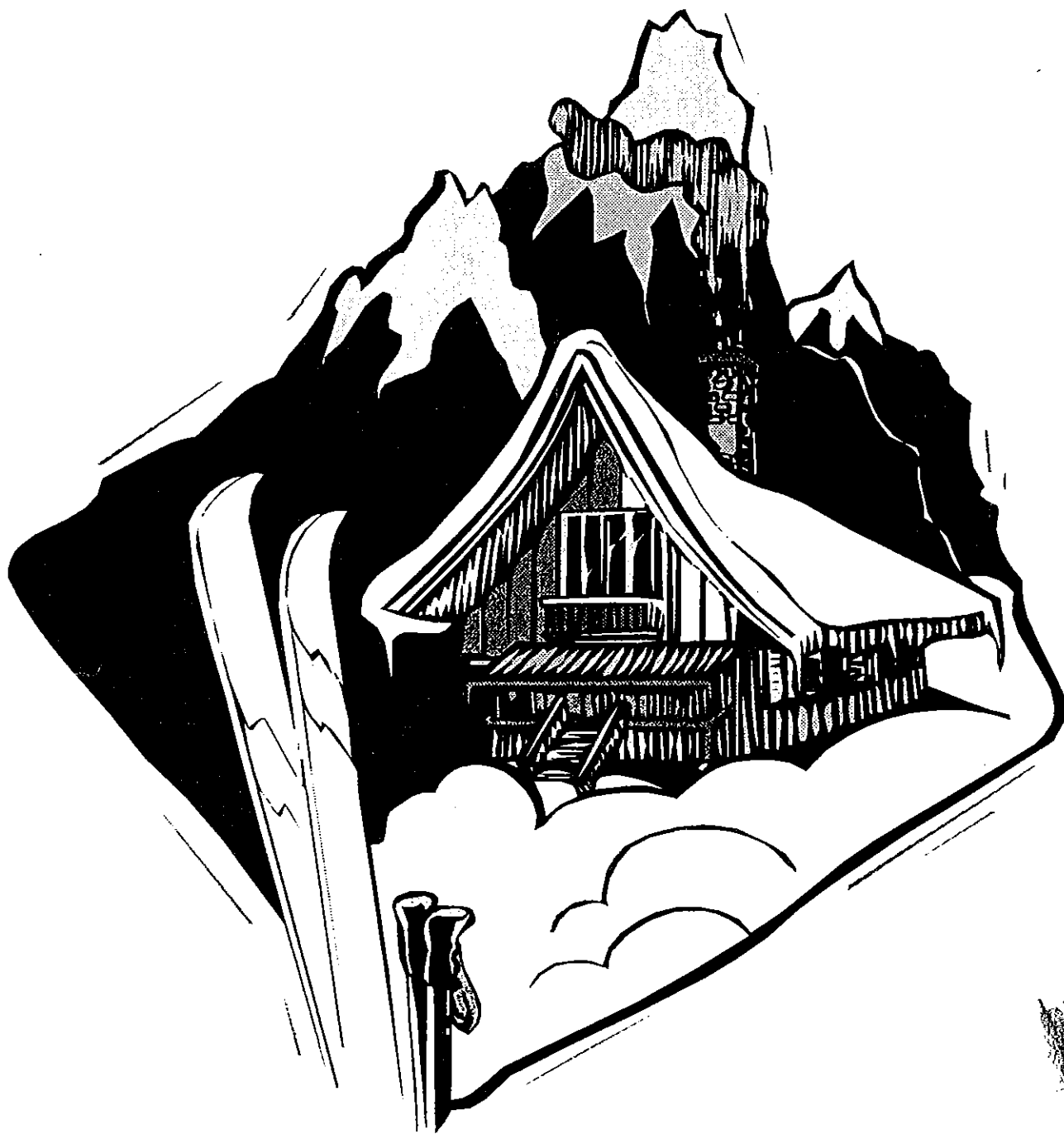


Maurent Roger

LE PETIT CORPATUS



MARS 1996

N° 135

- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 1996 -

PRESENTS : CARDIN , ROUX , REYNIER , TISSOT ,
PASDRMADJIAN , GARAUD , PELLISSIER ,
GONSOLIN , BOULANGER .

REPRESENTES : FRANCOU-CARRON , DUMENIL ,

ABSENTS : CROCHON , MARCOU, CALVAT , CORBY.

- ORDRE DU JOUR -

I) Contrats de prêts renégociés C.D.C.

II) Tarif eau 1996-1997.

III) Virements de crédits R.T.C.

IV) Tarifs loyers communaux.

V) Questions diverses.

I) Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la C.D.C. consent à La Commune de CORPS un prêt d'un montant de 609 464,30 pour le refinancement des impayés des contrats :

N° 17 024 106 01 - N° 17 059 629 01 - N° 17 061 205 01
N° 17 024 310 01 - N° 17 073 602 01 - N° 17 084 984 01
N° 17 087 006 01 - N° 17 055 971 01 - N° 17 056 284 01

dont : 557 454,77 F sur échéances et 52 009,71 F au titre des intérêts de retard.

Caractéristiques du prêt :

durée	:	228 mois
Taux d'intérêt	:	8 %
Date d'échéance	:	25/10 à partir du 25/10/ 1996

De plus Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la C.D.C. consent à La Commune de CORPS un prêt d'un montant de 74 028,75 pour le refinancement des impayés du contrat :

N° 17 035779 01

dont 69 292,74 F sur échéances et 4 735,01 F au titre des intérêts de retard .

Caractéristiques du prêt :

Durée : 228 mois
Taux d'Intérêt : 8 %
Date d'échéance : 25/10 à partir
du 25/10/96.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve les modalités de refinancement des impayés tels que présentées par la C.D.C. et charge M. Le Maire de signer les contrats de prêt dont les caractéristiques ont été définies ci-dessus.

Enfin, M. Le Maire présente la proposition de refinancement d'impayés pour la somme de 11 221,97 F et 5 730,36 F concernant les contrats N°97 123328 01, N°88 158027 01, N°88 172306 01 et propose de régler ces deux sommes plutôt que d'échelonner le paiement sur 20 ans : accord du Conseil Municipal.

II) Tarif eau 1996-1997 :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de l'eau pour 1997 avant la période de consommation et de réévaluer le prix du forfait de branchement eau ou égouts.

Monsieur Le Maire propose une augmentation de 10% du prix de l'eau et un forfait de branchement eau ou égouts à 1000 F. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Location du compteur	= 54,50 F
- Forfait 60 M3	= 176,60 F
- le M3 supplémentaire	= 5,40 F
- Forfait assainissement	= 23,30 F
- Taxe assainissement/M3	= 1,80 F

et de mettre le prix d'un branchement eau ou égout à 1 000,00 F.

III) Virements de Crédits R.T.C.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, pour ajustement de la comptabilité, de procéder, sans modification du montant des recettes ou des dépenses à un virement de crédit pour la R.T.C. :

article 626 + 2 000
article 6315 - 2 000

et de même à un virement de crédits pour la BP 95 de La Commune :

article 82 + 41 772
article 67 - 41 772

IV) Tarifs loyers Communaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réajuster le tarif des locations pour occupation du Domaine Public.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le prix d'occupation au M2 de 29,54 F à 34,27 F et de fixer un prix de location pour l'HOTEL DU TILLEUL pour occupation d'une partie du parking communal sur une superficie de 12 M2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 1996, les tarifs de location suivants =

MONSIEUR PERRAULT	=	1 028,00
MONSIEUR PELLISSIER A	=	891,00
MONSIEUR MALMEZAC (1)	=	548,26
MONSIEUR MALMEZAC (2)	=	548,26
MONSIEUR DELAS	=	1 165,00
MONSIEUR JOURDAN	=	411,24

Monsieur le Maire propose d'autre part de réévaluer les locations de la Perception et de l'ancienne cuve occupée par Monsieur MARY Léon en fonction de l'indice INSEE du coût de la Construction :

d'où : pour La Perception :

$$\text{Loyer 1996} = 19\ 125 \times 1\ 019,25 / 919 = 21\ 212.$$

pour la Maison MARY :

$$\text{Loyer 1996} = 7\ 128 \times 1019,25 / 1002 = 7\ 260 .$$

Accord du Conseil Municipal.

Enfin, Monsieur Le Maire suggère que l'on fixe, pour l'année 1996, une indemnité de 3 000,00 F pour l'occupation des locaux communaux par le SIVOM, locaux situés au-dessus du secrétariat de Mairie; cette demande étant mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SIVOM.

Monsieur Le Maire propose, d'autre part, que l'indemnité versée par Monsieur TEMPLIER pour l'utilisation du garage communal soit fixée pour 1996 à 210,00 F par mois et que les tarifs de location de la Salle des Fêtes soient augmentés de 10 % ce qui nous donne :

NATURE DE LA LOCATION	PRIX DE BASE	SUPPL. STE EXT
-----------------------	--------------	----------------

CONCOURS DE BELOTE	162	
CONCOURS DE LOTO	328	
ARBRE DE NOEL	162	
MARIAGE POUR UN JOUR	328	435
MARIAGE POUR DEUX JOURS	412	608
BANQUET REPAS DEUX JOURS SOCIETE	412	
BANQUET REPAS UN JOUR SOCIETE	328	
THEATRE SCOLAIRE	GRATUIT	
THEATRE	248	
VIN D'HONNEUR	85	
REUNION	GRATUIT	
BAL SE TERMINANT A DEUX HEURES	328	518
BAL MATINEE SOIREE (14 H - 2 H)	328	
FETE PAYANTE (14 H - 21 H)	253	
FETE PAYANTE MATINEE ET SOIREE	328	
PREMIERE PARTIE SALLE DES FETES	210	
CHAUFFEE OU SALLE POLYVALENTE		

MATERIEL :

CHAISES COMMERCANTS : 5,00 AUTRES : 3,50
TABLES COMMERCANTS : 24,50 AUTRES : 8,00

5) QUESTIONS DIVERSES

a) VENTE TRAFIC 242 WQ 38

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, à la suite de l'accident survenu au trafic et à la mise en épave de celui-ci, d'évaluer la part de reprise correspondante au véhicule.

En effet, lors de la commande, il était prévu une reprise de 15 000,00 F pour les deux cars HEULIEZ et TRAFIC, cette reprise servant de dépôt de garantie et de première échéance mensuelle. Monsieur RIVIERE dit avoir estimé la reprise du grand car à 5 000,00F et celle du trafic à 10 000,00 F.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, compte tenu de l'offre de reprise du Garage du DAUPHINE qui s'élevait à 40 000,00 F, de l'absence d'information sur le prix de vente offert au Garage RIVIERE pour le grand car, décide d'évaluer la reprise du trafic à 7 500,00 F (15 000,00 F/2) et propose que la somme de 7 500,00F soit facturée à La Commune de CORPS par le concessionnaire RENAULT DE GAP, La Commune récupérant par ailleurs l'indemnité versée par l'Assurance du CABINET NICOLAS pour le sinistre du trafic.

b) M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M. RAGOUCY de G.I.D. qui précise que la Commune doit souscrire une assurance dommages-ouvrages pour les travaux de Rénovation du Village de Vacances ; G.I.D. propose de souscrire cette assurance au nom de la Commune, la Police étant transférée à la Commune après

l'année de parfait achèvement et s'élevant à 0,5% environ du montant des travaux T.T.C. plus honoraires B.E.T. et contrôles techniques .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal accepte de prendre par l'intermédiaire du G.I.D. une police d'Assurances dommages-ouvrages et charge M.Le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette opération .

c) M.Le Maire fait état d'une lettre de M.Y EXERTIER, notaire de Mme MANACH , proposant la vente de son terrain jouxtant le cimetière au prix de 80 F le M2 avec possibilité d'utiliser la partie non occupée pendant 10 ans.

M.Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes interventions déjà effectuées auprès de Mme MANACH et les propositions déjà faites .

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré ,décide de renouveler l'offre d'achat au prix de 30 F le M2 avec jouissance temporaire de la partie non utilisée et, au cas où cette offre serait rejetée , de mettre immédiatement en route une procédure de D.U.P.en vue de l'acquisition de la Parcelle sur la base du prix estimé par les domaines

à savoir 20 F le M2.

d) Adduction d'eau Lac :

M.Le MAIRE fait état du caractère urgent des travaux à entreprendre pour améliorer l'adduction d'eau vers le lac et rappelle qu'une Délibération avait été prise le 02 Juin 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de demander au Conseil Général une subvention pour permettre la réalisation de ces travaux dont le devis estimatif établi par les services de l'Equipement s'élèverait à :(cf doc.)

245 000 F.

e) Cave Presbytère :

M.Le Maire fait état du souhait du Conseil Paroissial d'aménager un local pour le logement des gens de passage . Le Conseil Municipal, après délibération propose que la cave située sous le Presbytère et qui avait été prêtée gracieusement à M.CHARRON Daniel soit mise à la disposition de M.Le Curé et soit donc libérée des objets qui y auraient été entreposés .

f) Adhésion ANEM :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne qui a pour but la mise en oeuvre d'une politique vigoureuse de développement des régions de Montagne et l'apport de services directs à ses adhérents : information, conseils, assistance technique .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne et autorise M.Le Maire à signifier cet accord .

g) Lettres diverses :

Lettre de M.BRUARD pour la location d'un terrain pour un enclos pour chiens : réponse négative , la Commune ne disposant pas de terrain à louer .

Lettre de la Gendarmerie faisant un récapitulatif des travaux à entreprendre : il est nécessaire de prendre contact avec M.Barnier pour faire jouer la Garantie décennale .

Lettre du Canal d'Arrosage : annonce d'une réunion le 5/03/96 à 10H30 avec les dirigeants de la S.N.C. à propos de l'utilisation de l'eau de la SEZIA .

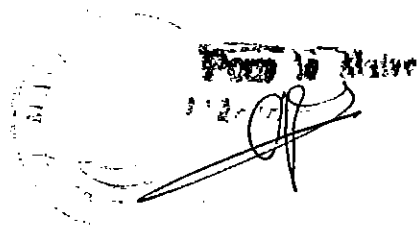
Lettre du Centre A.PORTA du GLAIZIL pour réserver l'Aire n°3 au Camping du LAC avec remarque sur l'état sanitaire des locaux qui laisserait à désirer ;

Lettre de M.BAUDIN désirant créer une activité Plongée sur le Lac du Sautet : les Membres de la Commission Tourisme prendront contact avec lui .

h) M.Le Maire informe le Conseil Municipal que le Fax de la Mairie étant tombé en panne, un devis de réparation a été demandé . A la réception de ce devis , la décision sera prise : soit le faire réparer , soit en acheter un autre en essayant d'obtenir une aide de l'Association des Maires et des informations auprès de M.TROSSERO , Maire des COTES DE CORPS .

i) M.le Maire fait état de la demande du Secrétariat pour l'achat de deux ouvrages sur l'Etat-Civil et le classement des Archives : accord du Conseil Municipal . D'autre part M.Le Maire informe le Conseil Municipal que le choix du Nouvel Ordinateur pour le Secrétariat de Mairie a été arrêté et que la livraison devrait intervenir dans les prochains jours .

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Pour le Maire" and a date "31/2/96".

COMMUNE DE CORPS

RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU DES CAMPINGS

N° des prix	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	DEPENSE TOTALE H. T.
1	Piquage sur conduite existante y compris pièce spéciale Ø 100	U	1	900 F	900.00 F
2	Robinet vanne de Ø 100	U	1	2 100 F	2 100.00 F
3	Fourniture et pose d'un détendeur de pression :	U	1	15 100 F	15 100.00 F
4	Confection d'un regard 1.00 x 1.60	U	1	7 100 F	7 100.00 F
5	Ouverture de tranchée pour canalisation eau potable	ml	500	60 F	30 000.00 F
6	Fourniture et pose canalisation fonte Ø 100	ml	500	180 F	90 000.00 F
7	Grillage avertisseur	ml	500	10 F	5 000.00 F
8	Remblaiement de la tranchée avec les matériaux extraits	ml	500	20 F	10 000.00 F
9	Découpe de chaussée :	ml	50	40 F	2 000.00 F
10	Pièces spéciales (coudes) Ø 100 :	U	10	500 F	5 000.00 F
11	Robinet vanne Ø 100 :	U	2	2 100 F	4 200.00 F
12	Fourniture et pose de compteur :	U	1	1 200 F	1 200.00 F
13	Confection de regard 1.00 x 1.60 :	U	1	7 100 F	7 100.00 F
14	Fourniture et pose de poteau incendie :	U	1	9 200 F	9 200.00 F
	Imprévus et divers				17 676.73 F
	TOTAL H. T.				206 576.73 F
	T. V. A. :				38 432.27 F
	<u>TOTAL T. T. C.</u>				<u>245 000.00 F</u>

L'Ingénieur des T.P.E.
Christian DAVID

LA MEMOIRE DU VILLAGE

suite

16 SEPTEMBRE 1945

16 SEPTEMBRE 1995

La présence d'une tante à nos côtés, fut pour nous d'un précieux secours, car la mort brutale inattendue de notre mère nous laissait tous les trois désespérés.

Agée de 66 ans après avoir vécu deux guerres, son corps était usé par la peine, un dur travail, les soucis de toutes sortes. Mais elle n'était pas malade et avait surtout besoin de calme et de repos. Je pensais pouvoir les lui offrir pendant les mois d'hiver. Hélas! la liste des regrets ne cessait de grandir de jour en jour et nous réduisait à de simples enfants qui se seraient perdus dans la tourmente sans jamais retrouver leur chemin.

Tout chavirait autour de nous, et pourtant nous devions nous ressaisir et préparer la maison pour recevoir la dépouille de notre mère.

De ce qui se passait dans le village nous ne savions pratiquement rien, ni qui étaient exactement ses compagnons d'infortune. Nous vivions avec notre douleur essayant de l'appréhender car elle devenait notre compagne de chaque instant.

Notre frère était parti très tôt pour aider à amarrer la barque afin de pouvoir la renflouer le plus vite possible.

L'idée de vider une partie du lac pour y parvenir devait être abandonnée car le temps pressait, et le travail n'était pas sans danger. Il restait une seule solution treuiller la barque.

Le renflouement eut lieu vers 17 h. A 19 h 30 un camion qui en traversant le village avait déversé la plupart des corps des victimes s'arrêtait au pied de l'escalier de la maison. Notre frère se saisit du corps de maman enveloppé dans une couverture tandis que deux hommes se chargeaient de celui de madame Garcin. Sept enfants vivant côte à côte devenaient définitivement orphelins de père et mère. Chez nous le destin frappait encore plus durement puisque le 5 novembre 1919, le corps disloqué de papa nous était ramené dans les mêmes conditions.

Près du corps de maman, nous retrouvions ses objets personnels : sac à mains, foulards et découvrons qu'elle avait enroulé son chapelet autour du poignet droit. Nous savions ce que ce geste signifiait !

Dans la soirée Mme Bonnet qui avait failli à sa promesse, venait s'excuser et offrir ses services.

Puis arrivait maître Décard maire de Corps fort ému, venu nous témoigner sa sympathie et nous informer que la municipalité se préoccupait de préparer les obsèques et fournir les cercueils qui ne pouvaient en aucun cas être confectionnés par les deux menuisiers de Corps Mrs Reynier et Roman parce que trop nombreux, car il fallait en prévoir un de plus : celui de Mme Polentarutti qui en apprenant le décès de son mari et de sa fille décédait dans la nuit de dimanche à lundi.

Les cercueils arrivèrent de Grenoble, La Mure, Gap.

Au matin des funérailles, des hommes de Corps et des villages voisins regroupaient les cercueils devant la mairie. Derrière chacun d'eux prenaient place, parents, amis. Il en manquait un : celui du fils Chailan, fils unique âgé de 17 ans dont le corps ne fut retrouvé que trois jours plus tard. Ses parents étaient là présents se soutenant mutuellement courageux, stoïques. Quelle tristesse !

Puis ce fut le départ à travers les rues du village parmi une foule silencieuse et recueillie d'un cortège que Corps n'avait jamais connu et souhaitait ne plus jamais revoir. Tout le village pleurait et allait enterrer un grand nombre de ses enfants.

La cérémonie religieuse eut lieu au jardin de ville en présence des personnalités, civiles, militaires, religieuses du département. Nous étions à la veille de l'anniversaire de l'apparition de Notre Dame de la Salette aux deux petits bergers de Corps Maximin et Mélanie.

Pourquoi en ce jour du 16 septembre 1945 la vierge qui avait jusqu'ici protégé Corps et ses habitants des horreurs de la guerre ne retint pas le bras de son fils ? Personne ne le saura jamais !

C'est monseigneur Vittoz, évêque de Grenoble qui célébra l'office. Dans son homélie il rappelait la fin tragique de toutes ces victimes innocentes parmi lesquelles se trouvaient 10 enfants qui n'aspiraient qu'à la joie et au bonheur de vivre.

Puis arrivait le moment de la séparation. Tandis que 10 cercueils prenaient la direction du cimetière de Corps, les autres étaient transportés dans les villages voisins, à Marseille, Aix, Nice.

Une nouvelle vie commençait pour nous trois. A l'heure où nous avions tant besoin de se sentir proches les uns des autres, l'un de nous allait rester seul avec Diane sa chienne fidèle. Ma soeur rejoindrait le lieu de son travail. Mon mari en garnison à Blida arrivé trop tard pour les obsèques m'accompagnerait avec mon enfant jusqu'à mon poste d'institutrice à proximité de Lyon. C'étaient des centaines de kms qui nous séparaient tous les trois, avec toutes les difficultés de pouvoir communiquer aisément car l'usage du téléphone n'était pas répandu comme il l'est aujourd'hui.

Or à notre douleur venait se greffer toutes les formalités qu'il fallait envisager à la suite de cette catastrophe : formalités administratives, juridiques qui ne pouvaient se régler qu'à la suite d'un jugement, d'un procès que nous considérions comme le procès du lac, cause principale de tous nos ennuis. Les questions se posaient il fallait y répondre.

1 - Pourquoi ce lac fut-il créé dans notre région ?

2 - Quel intérêt notre village avait-il à accepter ce plan d'eau ?

L'Isère, rivière qui traverse Grenoble devenait dangereuse pour la ville, chef lieu du département, et la plaine du Grésivaudan lorsque le Drac, la Romanche, ses affluents étaient en crues au moment de la fonte des neiges.

Le seul moyen pour les protéger était de construire des barrages sur son cours et sur celui de ses affluents. Barrages qui devenaient régulateurs de débit. En construisant des usines électriques productrices de courant. Celui-ci pouvait être exporté dans toute la France.

La société Bonne et Drac n'hésitait pas à s'emparer du projet audacieux nécessitant des travaux de grande envergure menés à bien il faut le reconnaître par des ingénieurs et techniciens de valeur qui surent parfaitement choisir le lieu propice à faciliter les travaux.

Mais barrage signifiait achats de terrains qui seraient inondés, et gagner la confiance des propriétaires et de la population entière. Ainsi la ville de Grenoble devenait la première intéressée et aussi la première bénéficiaire.

2 - Pour gagner la confiance des gens qui ne jugeaient pas la nécessité de construire ce barrage fut agité "un beau miroir aux alouettes".

Corps allait assister à l'arrivée en masse d'ouvriers étrangers qu'il fallait, loger, nourrir, habiller donc locations de maisons, appartements, créations de nouveaux commerces sources de revenus qui n'étaient pas à dédaigner "des emplois"? Il y en aurait pour toute la jeunesse ! Corps pendant quelques années devenait un pays de cocagne, le village de la poule aux oeufs d'or ?

Hélas ! ce n'est que lorsque s'opéra la mise en eau en 1935 que les habitants commencèrent à sortir d'un beau rêve et à réaliser quelle était la situation réelle.

Le Drac par lui même ne présentait aucun danger pour les riverains. Corps essentiellement pays agricole et d'élevages voyait ses meilleures terres faciles à exploiter produisant de grasses prairies, toutes les céréales, la vigne, les arbres fruitiers, disparaître sous les eaux du lac.

Le hameau du Périer, le village de St Brême appelé le "petit Nice" étaient ensevelis. 13 familles arrachées à leur terre, leur maison, leur village, à tous leurs souvenirs étaient voués à l'exode. C'était aussi l'adieu au Pont d'Ambel, au vieux pont romain, à la passerelle ou pont de fer. Il faudrait construire un nouveau pont, une nouvelle route pour aller à Ambel.

C'était l'adieu à nos marchés, à nos foires, si importants lieux d'échanges, de rencontres, de communications. Le petit train allait être supprimé parce que devenu pas assez rentable.

Plus de vaches à pouvoir nourrir, plus de lait, plus de beurre, plus de fromages, plus de chevaux, plus de mulets indispensables pour labourer, pour monter les pèlerins à la Salette, plus d'engrais naturel pour fertiliser nos jardins, de nombreuses écoles fermées.

Tous les artisans qui vivaient du travail de la terre : bourrelier, cordier, tailleur, charpentier, menuisiers... et j'en passe fermèrent leurs ateliers.

Quant aux emplois promis le "système D" la politique qui jouait un grand rôle à l'époque, du fait que le droit de vote était fixé à 21 ans pour les hommes (les femmes n'étant pas encore électrices) favorisèrent les uns au détriment des autres.

Malgré leurs compétences, beaucoup de jeunes gens furent obligés de quitter leurs familles, leur village pour aller travailler au barrage de Génissiat.

Corps qui s'était endormi en faisant un beau rêve voyait ses habitants se réveiller en sursaut devenus nostalgiques regrettant leur vie passée devant un lac dont ils ne reconnaissaient pas l'utilité mais qu'ils jugeaient plutôt source de danger, car pour passer d'une rive à l'autre il fallait emprunter une barque qui à l'usage s'était avérée n'être jamais agréée, ni contrôlée par le service des mines.

Ce n'est pas sans raison qu'il fallut 7 ans pour qu'un jugement soit rendu, que furent connus les résultats d'un procès que j'ai appelé "le procès du lac" parce qu'il est à l'origine de la cause du changement total de la vie de notre pays le responsable de la perte de nombreuses vies humaines. Sa présence ne fut en réalité profitable qu'à la ville de Grenoble à des dirigeants de puissantes sociétés, actionnaires, entrepreneurs.

Cinq personnes dont quatre réfugiés, pères de familles ainsi que mon père périrent au Pont du Loup sous un rocher qui n'avait pas été étayé.

Vingt personnes moururent prisonnières noyées dans une vedette par imprudence, manque de conscience professionnelle dont ma mère faisait partie. Sept ouvriers espagnols en aval du pont du Sautet, sont ensevelis sous des tonnes de rochers.

Il faut citer la mort accidentelle de Charles Basso père de famille.

Le même jour de l'accident de la barque 3 familles disparaissaient complètement. Le bilan en vies humaines est très lourd pour un petit village comme le nôtre et Corps n'a pas vu réaliser dans ses murs toutes les promesses escomptées.

En devenant un village à vocation touristique la population de Corps n'a pas cessé de décroître d'année en année. Aujourd'hui l'ouverture d'une usine au lieu dit "Les Chaux" essaie de stopper l'hémorragie mais ne suffira pas pour que Corps retrouve son activité d'antan.

Le jour où toutes les familles furent convoquées au tribunal de Grenoble, restera et demeurera tant que je vivrai, le plus mauvais souvenir de ma vie !

Dans une salle où je rentrai pour la première fois, pleine à craquer, je fus appelée à la barre, pour prêter serment, décliner mon état civil et justifier ma présence en qualité de fille de victime.

C'est alors que je compris très vite face à un avocat général, celui de la partie civile, et de la défense, que les liens affectifs qui m'unissaient à ma mère n'avaient que des intérêts secondaires, par rapport aux intérêts financiers d'une société puissante, défendue par un avocat ayant une grande expérience à son actif, faisant face à un jeune avocat, beaucoup moins expérimenté. C'était "le pot de fer" qui s'affrontait à un simple "pot de terre". Que répondre à des paroles de ce genre :

- "Mais madame vous êtes mariée". Que signifiaient ces mots? Parce que l'on est mariée une mère n'est plus une mère. Celle qui vous a donné la vie, soigné, élevé, faisant fonction de père et de mère dans mon cas depuis mon plus jeune âge, passait au second plan? !

Refoulant mes sanglots devant ces 3 personnes dont je ne comprenais pas le comportement, je baissais la tête. C'est alors que je vis devant moi, un grand cercle tracé à la craie blanche à l'intérieur duquel étaient posés sur 2 rangs des sacs de sable étiquetés. L'un d'eux tout près de moi portait le nom de ma mère. Toutes les victimes, des êtres humains étaient réduites à des sacs inertes ! Est-ce possible ? Je regagnais ma place sous les ordres de l'avocat général et là entre mon frère et ma soeur la tête entre les mains je n'entendais plus rien, je ne voyais plus rien. Seuls des souvenirs affluaient dans ma tête.

J'avais 10 ans lorsque nous lisions en classe "Pêcheurs d'Islande" relatant la vie de ces pêcheurs bretons qui s'en allaient pour de longs mois en mer pêcher la morue. Beaucoup perdus en mer ne revenaient jamais. Une pauvre grand-mère qui n'avait plus pour famille qu'un petit fils lui aussi pêcheur, était sans nouvelles de celui-ci. Elle se rendait au bureau des inscriptions maritimes. Derrière un guichet une voix inhumaine lui criait : morvéo ! morvéo ! il est mort ! il est mort !

Est-ce ainsi que l'on annonce à une pauvre grand-mère la mort d'un être cher? Quelle est la valeur de la vie pour des personnes qui ont une pierre à la place du coeur! Alors cette pauvre grand-mère, le corps plié en deux regagnait sa maison ou plutôt sa chaumière, se terrant comme un animal blessé, seule avec sa douleur!

Puis quelques années plus tard au moment de l'achat des terrains qui seraient inondés, un jeudi matin ma mère ma dit :

- "Tu sais ma petite, aujourd'hui c'est le dernier jour où je dois signer la vente de Combelissant. Je ne sais plus où j'en suis. Je ne sais plus ce que je dois faire.

- Maman prépare-toi lui dis-je. Je T'accompagne.

La société Bonne et Drac avait son siège dans l'appartement au dessus de la poste

actuelle. Il était 11 h lorsque après avoir frappé à la porte une voix qui manifestait l'impatience nous dit :

- Entrez !

Nous entrions. Là devant une table chargée de dossiers nous trouvions juste en face de nous deux hommes assis. L'un d'eux tapotant la table avec le capuchon de son stylo, l'autre regardant un dossier ouvert devant lui. Alors s'adressant à ma mère il lui dit ceci :

- Madame, je vous informe que vous êtes la dernière à vous présenter. Ou vous signez, ou vous serez expropriée. Expropriée ! mais pourquoi ? de quel droit ? quelle est la loi qui autorise de tels procédés ? que fait-on de celle qui existe et stipule la protection des biens et des personnes ?

Je comprenais très vite que nos lois étaient faites de telle sorte qu'elles pouvaient être contournées selon le moment et les besoins de la cause. Ma mère désespérée, avec de grosses larmes qui ruisselaient sur ses joues implorait mon secours.

C'est alors que je pris la parole et m'adressant à ces personnes qui ne pensaient qu'à en finir, je leur dis :

- Messieurs vous êtes les plus forts et nous autres nous sommes sans défense, mais je vous interdis de faire pleurer ma mère !

En prenant maman par la main, nous nous retirions. En arrivant à la maison, elle s'écroulait dans le fauteuil de mon père.

- C'est fini me dit-elle. Combien de temps ne nous appartient plus. Je voulais vous le garder. Je n'ai pas pu. Qu'allons nous devenir ? Ce n'est pas juste ! Ce n'est pas juste.

J'essayais de la consoler en lui disant :

- Ne pleure plus maman, maintenant nous sommes grands, nous nous débrouillerons.

Au fond de mon coeur je voyais aussi tout disparaître, tous mes souvenirs d'enfance, de jeunesse, au fond de ce qui allait devenir un lac.

Adieu les premières fraises, les premières cerises, la cabane où nous jouions avec mes cousins à cache-cache, les vendanges, la source à l'eau claire et fraîche descendant de St Roch.

Je revoyais Hélène notre cousine, dont le père était mort à la guerre et sa mère Maria venant pleurer à la maison parce qu'elles étaient contraintes à quitter leur cher St Brême pour s'expatrier à Lyon où elles ne furent jamais heureuses.

Lorsque nous sommes sortis du tribunal dans la soirée, nous ne savions plus ce quesignifiaient les mots : justice, conscience professionnelle, responsabilité et vérité. Aucune trace d'humanité, de générosité, de bonté ne figurait dans les paroles échangées.

La presse qui avait trouvé dans cette catastrophe matière à remplir les colonnes des journaux avait commis des erreurs, des oublis, des contradictions qui nuisaient à la possibilité de faire la clarté dans le rapport des faits. La vie, ce bien précieux que chacun doit s'appliquer à défendre, à protéger devenait à nos yeux un simple objet de braderie. Le jugement, qui avait entraîné le changement de la direction, de la société elle-même, de la révision du jugement, de 3 condamnations avec sursis, n'apportaient rien de nouveau à ce que nous souhaitions avant tout connaître : la vérité. Comment le passeur avait-il réussi à se sauver lui-même en abandonnant derrière lui 20 personnes vouées à une mort certaine ?

Comment a-t-il pu accomplir le geste d'irresponsable en ôtant la bouée de sauvetage d'une enfant pour la passer à lui-même ?...

Les années ont passé et il est facile de dire : le passé c'est du passé. L'avenir c'est l'avenir !

C'est oublier que le passé prépare l'avenir. L'avenir pour notre village le voici : jamais plus, jamais plus pareille catastrophe!

Non ce n'est pas possible, je ne parviendrais jamais, jamais à aimer ce lac ! Il m'a pris trop de choses et cependant je ne suis pas insensible à sa beauté. Quelles que soient l'heure, la saison, qu'il soit calme ou agité, il embellit le cadre de vie où je suis née, où j'ai grandi, où je suis revenue vivre à l'heure de la retraite.

Je reconnais le plaisir qu'il procure à tous les passants, les touristes, les campeurs qui séjournent sur ses berges, où s'attardent simplement pour l'admirer.

Que deviendrais-je moi même sans les bienfaits de la fée électricité qui nous prodigue à tous sa clarté, sa chaleur, confiance et sécurité. Lorsque j'étais enfant je ne voulais jamais coucher chez grand-mère de La Broue, parce que le soir venu une grosse lampe à pétrole trônait au milieu de la table. Non seulement elle dégageait une mauvaise odeur, fumait. Il fallait remonter la mèche sans cesse. Sa flamme tremblait au moindre souffle d'air en dessinant sur le plafond des arabesques, sur les murs des ombres chinoises qui me faisaient peur.

Quand la lumière, qu'on appelait "chabran" à l'époque arriva chez grand-mère Delphine, celle-ci passa la nuit entière sur une chaise avec grand-père tellement ils étaient heureux.

- Tu vois Jean André lui disait-elle, maintenant je vais y voir clair pour mettre mes jarretières !

Mais si le progrès est là, si nous ne pouvons plus vivre sans lui il n'en demeure pas moins que progrès veut dire aussi danger. Monsieur le maire a su très bien l'exprimer, le jour où eut lieu l'inauguration de la stèle dressée au cimetière à la mémoire des victimes du lac du Sautet.

Là, en présence des familles, des personnalités du village, des environs, du département, il nous dispensa d'un beau discours, dont on ne retient souvent que peu de chose.

C'est avec des paroles qui vont droit au coeur qu'il exprima que le maire d'un village n'est pas seulement un homme qui dirige, administre, mais aussi celui qui partage joies et peines, protège et assure la sécurité de ses habitants.

En père de famille, il s'adressait aux adultes, parents, enfants en particulier, pour les mettre en garde contre les éléments naturels : eau, air, soleil. Indispensables à notre vie de tous les jours, que l'homme cherche de plus en plus à dompter, à asservir, ces éléments peuvent à chaque instant se déchaîner sans crier gare, et devenir ses pires ennemis.

Le moment est venu d'écrire au bas de cette page le mot : fin. Page qui manquait à la mémoire de notre village, redonnant aussi le courage, l'espérance aux familles si durement éprouvées il y a ...50 ans, afin que ceux qui ont la chance de vivre aujourd'hui et à ceux qui assureront la relève demain sachent "se souvenir".

Qu'il me soit permis de rappeler au nom de toutes les familles concernées que la pensée, la décision de Monsieur le maire de nous aider à réaliser un projet auquel nous n'osions plus songer a pu être mené à bien avec la participation de Mme Gisèle Roux, 1ère adjointe, Mr Christophe Marcou, conseiller municipal. Nous leur exprimons ici toute notre reconnaissance.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous les généreux donateurs du village et d'ailleurs, connus et anonymes, à monsieur Magnier, directeur E.D.F., à Monsieur le maire d'Ambel, à la municipalité de Corps pour leurs apports financiers.

Nous devons pouvoir pardonner en souhaitant que la justice pour être juste soit plus humaine, plus équitable.

FIN

Juliette ARBOUET



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

Elle s'est tenue, salle de réunion de la mairie, le lundi 22 janvier à 20 H 30.

Etaient présents : Mrs Michel Perot, Pierre Oddos

Mmes : Juliette Arbouet, Mignonne Pellissier, Suzanne Chaix, Solange Balmet, Mathilde Mary, Jacqueline Denoyer, Monique Chatain, Arlette Gontard, Suzette Garaud, Marie-France Florence, Gisèle Roux.

Etaient excusés : Mmes Juliette Savignon, Mauricette Francou, Marie-Luce Albriet
Mrs Gérard Cardin, Roger Rivière.

La Présidente Gisèle Roux, accueille et remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'à leur famille.

Madame Arlette Gontard, donne sa démission de trésorière.

La séance est ouverte par le rapport moral de l'année 1995.

198 Petits Corpatus, ont été distribués à Corps ou envoyés par la poste, tous les deux mois. Juliette Arbouet, Gisèle Roux, Hervé Ferrière, Robert Garaud, Marie Girard, etc... ont rédigés les articles. Marie France Florence, Maurycette Francou, Juliette Savignon, Marie Jeanne Perot les ont dactylographiés. Solange Balmet a assuré le tirage à la photocopieuse et les membres de l'association (cités plus haut) ainsi que Pierre Charles et Marie Jeanne Gueydan les ont mis en page, agrafés, distribués et postés. Les étiquettes informatisées ont été fournies par Mr Remond. La Présidente les remercient tous de leur bonne volonté, ainsi que toutes les associations, qui donnent le compte rendu de leurs différentes activités.

Près de 3 000 notes généalogiques de Mr Jean Gueydan ont été expédiées et appréciées par les demandeurs.

Tous ceux qui le désirent peuvent nous envoyer des articles et aussi nous faire part des événements survenus dans leur famille : naissance, décès, mariage, etc... Le petit corpatus, apportera ces nouvelles à tous ses lecteurs.

L'Association Culture et Loisirs a participé à la vente de brioches pour l'Association Espoir, Comité Départemental de lutte contre le cancer, qui a rapporté 12 840 F. Un grand merci aux acheteurs et aux vendeurs et vendeuses bénévoles.

Deux visites commentées de Corps ont eu lieu en juillet et août.

Renouvellement du contrat de photocopieur avec gestetner.

PREVISIONS POUR 1996

Le prix de la carte de membre de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou, donnant droit à l'abonnement pour 1 an au Petit Corpatus est passé à :

85 F pour les numéros distribués à Corps

110 F pour les numéros envoyés par la poste.

La liste des membres du Conseil d'Administration sera envoyée à la préfecture, après remise à jour.

L'Association prévoit l'achat d'une machine à écrire avec traitement de textes. Un concours de belote aura lieu, le samedi 23 mars, pour en financer une partie.

Il est prévu, 4 visites commentées de Corps :

Le mercredi 10 juillet, le jeudi 25 juillet, le mardi 06 août, le jeudi 22 août.

Mr Jean Gueydan donnera une conférence ayant pour thème : "Les professions des Corpatus au 17e siècle", le lundi 19 août à 20 H 30.

L'Association Culture et Loisirs de l'Obiou assure la diffusion du livret : Les Ancêtres de Maximin Giraud et Mélanie Calvat. Prix 50 F + 10 F pour frais d'envoi si nécessaire ou à prendre chez Gisèle Roux, le Cliché 38970 CORPS.

Suite à la démission de trésorière de Mme Arlette Gontard, il est procédé à l'élection pour son remplacement. Mme Marie France Florence est élue à l'unanimité et Mme Marie Luce Albriet est élue trésorière adjointe à l'unanimité.

Mme Gontard donne le compte rendu financier, qui laisse apparaître un solde créditeur. Nous la remercions pour ses bons et loyaux services de trésorière. Elle continuera son action, pour la distribution du Petit Corpatus.

Monsieur Pierre Oddos informe l'assemblée : une exposition sur les livres de la région aura lieu à Pellafol, la dernière semaine de juillet à la Maison du Patrimoine.

ASSOCIATION "CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU"
MAIRIE 38970 CORPS

Déclarée à la Préfecture de l'Isère à Grenoble le 17 mars 1978
enregistrée sous le n° 9435

Modification apportée lors de l'Assemblée Générale du 22 janvier 1996

Nouvelle liste des Membres du Conseil d'administration

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS :	Suzette Garaud Juliette Savignon Jacqueline Denoyer
CLUB DU 3e AGE :	Marie Joséphine Pellissier Solange Balmet Mathilde Mary
VILLAGE DE VACANCES :	Michel Perot
LA ROSERAIE :	Fabrice Bon
VOILE :	Hervé Ferrière
FOOTBALL CLUB :	Luc Reynier Franck Garaud
COMITE DES FETES :	Christophe Marcou Gisèle Roux
COMITE DE JUMELAGE :	Marie France Florence
MUSIQUE A CORPS :	Maurycette Francou
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES :	Fabiola Couhin
LA MAISON DU PATRIMOINE :	Pierre Oddos
MEMBRES LIBRES :	Juliette Arbouet, Suzanne Chaix Arlette Gontard, Monique Chatain Josette Noël, Marie Luce Albriet Gérard Cardin, Roger Rivière

MEMBRES DE BUREAU

Président d'Honneur : Gérard Cardin, Combe Queyrel, 38970 CORPS
Présidente : Gisèle Roux, route de Gap 38970 CORPS
Vice Présidente : Solange Balmet, Place Napoléon 38970 CORPS
Secrétaire : Juliette Arbouet, rue du Temple 38970 CORPS
Trésorière : Marie France Florence, E.D.F. les Chenêts 38970 CORPS
Trésorière adjointe : Marie-Luce Albriet, rue Passe Vite 38970 CORPS

Tous les membres sont de nationalité française.

La secrétaire : Juliette Arbouet

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

BILAN FINANCIER 1995

RECETTES

Abonnements PETIT CORPATUS	17.269
Photocopies Mairie	65.801
" Divers comptes	2.714,50
Retrait sur livret	22.000
Concours de Belote	1.885,30
Notes Généalogiques	4.114,10
Intérêts Parts Sociales	30,60

TOTAL

113.814, 50

DEPENSES

Gestetner. 4 trimestres+I 94.	57.349,98
" Facture papier	3.956,49
" " "	2.277,12
" Copies supplémentaires	388,33
Assurances NICOLAS	974,00
Timbres	2.035,60
Versement sur livret	30.000,00
Divers	1.602,55
Frais d'envoi Généalogie	269,60

98.853,67

Reste à encaisser Photocopies: 11.627,50

14.960,73 + Solde 1995

" Compte sur livret : 9.792,17

Reste sur Compte Chèques : 17.530,94

" Caisse en espèces : 283,10

La trésorière : Arlette GONTARD



CUISINE

CHARLOTTE AUX PRUNEAUX ET AUX POMMES

(6-8 personnes)



COMPOTE DE PRUNEAUX :
500 g de pruneaux, 1/2 l
de thé, 125 g de sucre en
poudre.

COMPOTE DE POMMES :
1 kg de pommes, 1/2 l
d'eau, 1 c à soupe de
cannelle en poudre, 100 g
de sucre en poudre,
4 œufs, 75 g de beurre.

GARNITURE : une douzaine
de tranches de pain de mie,
75 g de beurre, 100 g de
macarons.

La veille, faites tremper les
pruneaux dans le thé. Dénoyautez-
les et faites-les cuire dans leur
liquide de trempage avec le sucre
(20 mn environ). D'autre part,
pelez et épépinez les pommes,
faites-les cuire avec l'eau (15 mn
environ). Réduisez en compote,
ajoutez la cannelle et le sucre.
Incorporez ensuite les œufs
entiers et le beurre. Coupez
3 tranches de pain en triangles et
le reste en deux; beurrez-les d'un
côté. Beurrez également l'intérieur
d'un moule à charlotte, tapissez-le
de tranches de pain (côté beurré
contre le moule), en plaçant les
triangles dans le fond et les demi-
tranches contre les parois.
Remplissez le moule de compote
de pruneaux, de compote de
pommes et de macarons émiettés
en alternant les couches.
Terminez par des tranches de
pain. Faites cuire 45 mn à four
chaud (200° C). Démoulez au
moment de servir tiède ou froid.

COUPES GLACÉES AUX PRUNEAUX

(6 personnes)

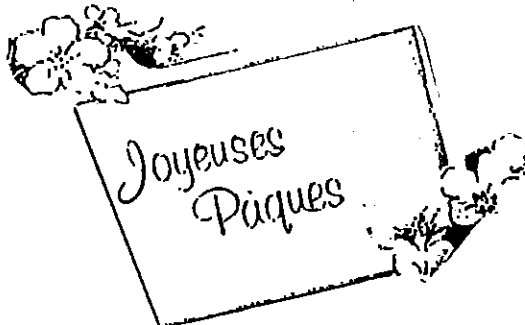


200 g de pruneaux, 1/4 l
de thé très fort, un petit
verre d'armagnac. **GLACE :**
3/4 l de lait, 1 gousse de
vanille, 6 jaunes d'œufs,
150 g de sucre en poudre.

La veille, faites tremper les
pruneaux dans le thé parfumé à
l'armagnac. Préparez la glace :
faites bouillir le lait avec la gousse
de vanille fendue en deux.

Travaillez les jaunes d'œufs avec
le sucre en mélange moussueux.
Versez le lait sur cette préparation
et faites épaisir sur feu doux
sans cesser de remuer, évitez
l'ébullition. Retirez du feu dès que
la crème nappe la cuillère, laissez
refroidir puis faites glacer en
sorbetière. Servez la glace en
boules dans des coupes.
Garnissez de pruneaux égouttés
et, à volonté, de cerises confites.
Vous pouvez arroser d'une
cuillerée d'armagnac.

Variante : mixez les pruneaux et
mélangez-les à la crème anglaise
avant de glacer.



TOURNEDOS FORESTIÈRE

4 tournedos, huile. 1 boîte de
girolles en conserve, sel, poivre,
1 dl de jus de veau, persil.

Faites griller rapidement les tourne-
dos badigeonnés d'huile. D'autre
part, réchauffez les champignons
dans leur jus, égouttez-les et ajou-
tez le jus de veau. Rectifiez l'assai-
sonnement et saupoudrez à volonté
de persil.

— Vous pouvez servir en même
temps des pommes dauphine sur-
gelées à cuire au four.

Le jus de veau qui donnera un bon
goût aux champignons, et qui peut
servir aussi à déglacer la sauce des
tournedos si vous préférez les
cuire à la poêle, peut être le jus
d'un rôti de veau. Mais si vous n'en
avez pas, vous pouvez utiliser du jus
de veau surgelé. Celui-ci étant pré-
paré (un jour où vous avez le temps)
et surgelé en petites portions pour
pouvoir être utilisé facilement.

Faites colorer 1 kg d'os de veau
concassés dans un peu de graisse
de veau, ajoutez 1 carotte, 2 oi-
gnons, 1 petite branche de céleri
coupés en mirepoix, puis 2 tomates
concassées, un bouquet garni, du
sel, du poivre et 2 clous de girofle.
Laissez suer pendant 5 mn. Mouil-
lez d'un petit verre de vin blanc sec
et, lorsqu'il est presque évaporé, de
2 l d'eau. Laissez mijoter très dou-
cement pendant 4 h en écumant
régulièrement pour éliminer les im-
puretés. Passez le liquide à la pas-
soire très fine (il doit avoir réduit
de moitié). Mettez au réfrigérateur
jusqu'au lendemain. Retirez alors la
graisse solidifiée. Répartissez ce jus
en petites portions et surgelez-le.
(Au réfrigérateur, il peut se conser-
ver 8 jours.)

GRATIN DE POIRES

(6 personnes)

1,500 kg de poires, 30 g de beurre,
100 g de raisins secs, 4 c à soupe
de crème fraîche, 4 c à soupe de
sucre en poudre, 4 c à soupe de
noix moulues.

Pelez les poires et coupez-les en
quartiers. Rangez-les dans un plat
beurré allant au four. Eparpillez les
raisins secs, arrosez de crème,
saupoudrez de sucre et de noix,
et faites cuire à four chaud pendant
30 mn. Servez tiède dans le plat de
cuisson.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
1	M	A	N	I	F	E	S	T	A	N	T		M	A	R	M	E	L	A	D	E
2	I	N	I	M	I	T	I	E		E	O	S	I	N	E		R	A	M	I	
3	S	I		I	N	O	C	U	L	A	N	T		E	V	E		V	A	S	E
4	E	M	O	T	I	F		T	A	N	N	E	R		E	T	R	E	S		S
5	R	A	B	E		F	R	O	T	T	E	R	A	S		R	A	S	S	I	S
6	I	L	E		B	E	A	N	T		S	I	D	E	R	E	R		E	N	A
7	C	E	S	A	R		Y	S	E	R		L	I	T	A	N	I	E		O	R
8	O		I	N	U	L	E		S	A	R	I	S		I	N	S	T	A	N	T
9	R	A	T	E	L	I	E	R		P	A	S		I	L	E	S		I	D	E
10	D	I	E	S	E		S	E	C	A	T	E	U	R		S	I	N	G	E	
11	I	L		S	E	C		M	E	T	I	S	S	E	E		M	A	U	R	E
12	E		L	E		I	C	I		R	E		A	N	X	I	E	T	E		M
13	U	N	I		F	E	R		D	I	R	I	G	E	E	S		A	S	I	E
14	S	O	C	I	O	L	O	G	U	E		T	E		A	B	E	L		R	U
15	E	M	E	R	I		C	I	E	R	G	E		E	T	A	L	E	R	A	S

LES SUBVENTIONS AUX COMMUNES DU CANTON

Gérard CARDIN, conseiller général vous informe des subventions et montants des travaux attribués lors du vote du conseil général du 12 février aux communes du canton.

BUDGET

Ambel : aménagement de la place de la mairie : 60 000 F; Les Côtes de Corps : complément de financement BP 92 : 20 000 F; Sainte Luce : aménagement de la place du village : 30 000 F.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Corps : renforcement du réseau des campings : 42 000 F; La Salette-Fallavaux : renforcement du réseau au hameau de St Julien : 150 000 F; Saint Laurent en Beaumont : renforcement du réseau des Egats (captage, réservoir de 200 m3 et canalisations) : 225 000 F; Saint Laurent en Beaumont : collecte au hameau de Platfain et poursuite de la collecte aux Egats : 90 000 F; Monestier d'Ambel : renforcement du réseau BT poste Bourg : 70 000 F; Corps : divers travaux sur les chemins ruraux : 166 000 F; Quet en Beaumont : remise en état du chemin des granges : 12 000 F; Saint Michel en Beaumont : dégâts d'orages, chemins ruraux du Villard et des Blaches : 16 250 F.

EQUIPEMENTS ET ROUTES

Beaufin : (première tranche de travaux), travaux sur la RD 217 (PR 0,000) pour le Pont du Loup : étanchéité, réfection et équipements chaussée : 300 000 F; Beaufin : travaux sur la RD 217 (PR 1,290 à 1,560), élargissements ponctuels : 500 000 F, Corps, travaux sur la RD 212 C (PR 2,457), Pont de Gourmier, dispositifs de retenue : 40 000 F; La Salette Fallavaux : travaux sur la RD 212 C (PR 7,990 à 8,020) pour le piquage et le regarnissage des joints : 75 000 F, travaux sur la RD 212 C (PR 7,560 à 7,590) pour le piquage et le regarnissage des joints : 75 000 F, Pellafol : travaux sur la RD 537 (PR 3,821) pour le Pont du Sautet : peinture des garde corps : 90 000 F; La Salette Fallavaux chute de blocs et risque de régression importante du sommet du talus amont sur RD 212C 350 000 F, chute de blocs rocheux directement sur la chaussée sur la RD 212 C (PR 6,000 à 6,500) : 70 000 F; Saint Laurent en Beaumont : travaux sur RD 26 (PR 0,900), chutes de pierres : 120 000 F; Sainte Luce : travaux sur la RD 212 A (PR 1,000), chutes de pierres : 70 000 F; La Salette Fallavaux : travaux sur la RD212 C (PR 11,000 à 13,200) 1 010 000; La Salle en Beaumont : travaux sur la RD 212 (PR 5,117 à 5,600) : 300 000 F; Corps: centre Boustigue : 32 000 F.

BIBLIOGRAPHIE

■ Jean GUEYDAN - Les ancêtres de Mélanie CALVAT et les ancêtres de Maximin GIRAUD (témoins de l'apparition de La Salette le 19 septembre 1846).

Association Culture et loisirs de l'Obiou (38970 Corps) 1996, 1 vol. 15 x 22 cm, 54 pages. Prix 50 F sur place, outre 10 F pour envoi par poste (Commande et règlement à cette association).

S'adresser chez Gisèle Roux

Le Cliché 38970 CORPS



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

38970 CORPS

- ASSEMBLEE GENERALE 1995 -

Présents : S. GARAUD - G. ROUX - M. CHATAIN - R. BERNARD - J.M. GONSOLIN - M. FRANCOU-CARRON - N. GALVAIN - H. VINCENT - L. REYNIER - Y. ALBRIET - C. BERNARD - R.A. MOUSSIER - S. BALMET - J. DENOYER.

Excusés : M. NEBON - J. SAVIGNON - C. BONDARNAUD - F. GARAUD.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Activité 1995.

I/ RAPPORT D'ACTIVITE

Au cours de l'année 1995, nous avons compté :

- 184 Abonnés dont :

- 48 Cartes Adultes
- 79 Cartes Retraités et étudiants
- 57 Cartes Enfants.

Nous avons effectué 7991 prêts de livres dont 4310 prêts de bandes dessinées et 38 prêts de cassettes.

Concernant les achats :

- 70 Romans
- 85 Bandes dessinées
- 17 Livres enfants
- Pas de cassette.

Soit un total de 172 Achats.

Pour les abonnements aux magazines en 1995, nous avons reçu « Géo » et « le Nouvel Observateur ».
Pour l'année 1996, nous nous abonnerons également à « Alpes magazine ».

II/ RAPPORT FINANCIER

Quitus est donné à la gestion : Annexe I.

Le projet de budget est approuvé .

Tarifs 1996 inchangés

- Tarif Adulte : 55 F
- Tarif Retraité
ou Etudiant : 45 F
- Tarif Enfant : 40 F.

Pour 1997, une augmentation de 5,00 F par abonnement est envisagée.

.../...

ANNEXE I

RAPPORT FINANCIER 1995

RECETTES

Abonnements	8 540,00 F
Participation de la Commune aux charges salariales	26 687,64 F
Avoir La Poste	13 818,27 F

	49 045,91 F

DEPENSES

Frais de personnel	26 687,64 F
Achat livres	10 669,05 F
Abonnements Magazines	894,00 F
Papeterie	800,00 F
Frais poste	51,40 F
Réception	425,15 F

	39 527,24 F
	<i>Balance positive au 31/12/95 : 9 518,67 F</i>

PROJET DE BUDGET

RECETTES

Abonnement	9 000,00 F
Participation de la Commune	27 000,00 F

	36 000,00 F

DEPENSES

Frais de personnel	27 000,00 F
Achat de livres	7 000,00 F
Abonnements magazines	1 000,00 F
Papeterie	1 000,00 F

	36 000,00 F

La location par livre ou cassette est la suivante :

- 8 F la bande dessinée ou le livre enfant
- 10 F le roman, policier ou science-fiction
- 10 F la cassette.

Durée du prêt : 3 semaines

Prolongation d'une semaine supplémentaire gratuite en avertissant les responsables.

Horaires :

- Jeudi de 10 H à 12 H
- Samedi de 10 H à 12 H
- et du 14 Juillet au 15 Août le Mardi de 20 H à 21 H.

Activités scolaires :

Les élèves de l'école de Corps viennent avec les institutrices tous les 15 jours.

Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes qui ont effectué des dons à la bibliothèque ainsi que le travail réalisé par les bénévoles.

Exposition :

Nous renouvelons l'exposition de peintures d'amateurs au cours de l'été 1996.

Projet :

Une loterie (par cases numérotées) sera proposée durant les mois d'été, pour nous permettre l'achat de quelques livres.

Elections :

Renouvellement du Conseil d'administration :

Démission : F. GARAUD
C. BONDARNAUD
J. BLANC.

Membres du conseil d'administration :

M. ALBRIET Yves - Mme BALMET S. - Mme BERNARD Chantal - M. BERNARD René - Mme CHATAIN Monique - Mme FRANCOU-CARRON Magali - Mlle GALVAIN Nicole - Mme GARAUD S. - M. GONSOLIN J. M. - M. MARCOU Christophe - Mme MOUSSIER Rose-Aimée - M. NEBON Marc - M. REYNIER Luc - Mme ROUX G. - Mme SAVIGNON Juliette - M. VINCENT Henri.

Membres du Bureau inchangés :

Présidente : Mme GARAUD Suzette
Vice-présidente : Mme BALMET Solange
Présidente d'honneur : Mlle GIRAUD Madeleine
Trésorier : M. GONSOLIN Jean-Marie
Secrétaire : Mme ROUX Gisèle

A. G. du 02 mars 1996

La Présidente

S. Gaudet

L'environnement vu par les enfants de l'école

MESSAGE AUX HABITANTS DES ENVIRONS DE CORPS

Pour l'instant, nous ne pouvons pas encore avoir de poubelles différentes ("je trie") car nous ne sommes pas assez nombreux.

Mais, on peut néanmoins respecter la nature :

- en mettant le verre dans les containers verts
- en donnant au pharmacien les médicaments périmés et en rapportant les piles boutons usées où on les a achetées
- en faisant du compost avec des déchets organiques ou en en faisant profiter les poules.

Savez-vous que plus nos poubelles sont lourdes, plus elles coûtent cher à la mairie qui paie avec nos impôts?

*Pour une planète propre et nette,
réduire les déchets, ce serait CHOUETTE !
Vous qui polluez la nature,
Pensez au futur !*

Elèves CE2 CM1 CM2



PEDICURE

*La pédicure sera présente, Salle de la Mairie, le samedi 6 avril 1996, de 9 h à midi.
S'inscrire à la Mairie : tél 76 30 00 31
ou chez Gisèle Roux : tél 76 30 01 08
ou au cliché : tél 76 30 05 99*

COMMUNE

INFORMATION

La mairie de Corps informe que les demandes d'embauche pour les emplois saisonniers été 96, sont à déposer avant le 30 avril 1996.

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DU 3e AGE

Le 27 janvier une quarantaine d'adhérents du club étaient présents à l'assemblée générale de l'association.

Madame Pellissier, Présidente, ouvrit cette traditionnelle réunion de début d'année, en saluant de nouveaux retraités venus nous rejoindre, c'est un signe d'avenir encourageant.

Madame Balmet, Trésorière, retraça dans les grandes lignes, les actions qui ont marqué la vie du club en 1995, et elles furent nombreuses.

Au titre des satisfactions, il convient de relever la bonne santé financière du club grâce à une gestion saine et rigoureuse de Madame Balmet.

Pour une année supplémentaire, le bureau sortant fut reconduit, avec très peu de modifications, à savoir :

Présidente : Madame Pellissier

Vices Présidents : Madame Suzette Garaud

Monsieur Paul Davin

Trésorière : Madame Balmet

Trésorière adjointe : Madame Abert

Secrétaire : Madame Gisèle Roux

Secrétaire adjointe : Madame Mathilde Mary

Animateurs : Léon Mary, Jean-Louis Veyssière, Robert Garaud, Marie-Jeanne Gueydan
Monique Chatain, Rose Biau

Pellafol : Yvette Schaller, Solange Quilichini

La Mure : Mauvel, Rutty

Bureau élu à l'unanimité.

De nombreuses autres personnes, dans les diverses communes du canton, figurent parmi les animateurs.

Divers projets pour 1996 seront discutés prochainement : voyage de printemps, séjour d'automne, sorties culturelles, kermesse, concours de boules, concours de belote, repas.

A l'issue de la réunion, dans une ambiance chaleureuse, l'apéritif offert par le club, fut pris en présence de la municipalité, du docteur Cardin, qui nous encouragea à persévérer dans cette voie de rencontre et d'amitié, des commerçants de Corps, des pompiers et des gendarmes.

Le repas de clôture se déroula au restaurant des Chenêts et fut très convivial.

Nos remerciements chaleureux vont donc à nos dirigeants, mais aussi aux municipalités qui s'intéressent à nos activités et nous permettent de nous retrouver.

Bonne année au club et "bon vent", tout en ayant une pensée pour les malades et ceux et celles qui nous ont quittés.



LES CREPES DE LA CHANDELEUR

La chandeleur ou fête des chandelles célébrée par l'église catholique le 2 février, tient son nom des cierges bénis ce jour-là, que les fidèles ramenaient à la maison. Mais la tradition veut que ce soit aussi le jour de faire sauter les crêpes.

Cette coutume a été respectée au club Joyeuses Rencontres, où une trentaine de personnes ont pu déguster les crêpes agrémentées de confiture, de sirop d'érable, de sucre, préparées par les responsables et servies aussitôt à toute l'assemblée qui les a appréciées.

Le prochain rendez-vous sera pour la dégustation des bugnes, le mardi 20 février à l'occasion du Mardi gras.



MARDI GRAS

Tous les mardis, les membres du club se retrouvent salle de la mairie. Mais le mardi 20 février, jour de Mardi gras, cette réunion était agrémentée par une dégustation de bugnes appréciées par tous les participants. Malgré le mauvais temps, ils étaient une trentaine à jouer à la belote, au scrabble ou à discuter. Quelques masques ou coiffures de carnaval ont égayé cette rencontre.

Un séjour aura lieu à Ste Maxime du 29 août au 9 septembre. Prix approximatif 2 800 F. Le nombre des places étant limité, il est recommandé de s'inscrire rapidement chez Mme Pellissier, tél. 76 30 01 37.



PETITE ANNONCE

Jeune couple cherche à louer à Corps, un petit terrain, pour leurs 2 chiens, clôturé si possible, à proximité du village.

*S'adresser à Nathalie BUARD
Hotel de la Poste*

ATHLETISME ET BOBSLEIGH

Une fois de plus Emmanuel Hostache a fait preuve de ses grandes qualités d'athlète. Il vient de remporter le championnat de France des jeunes en athlétisme en décrochant la médaille d'or au poids en dépassant pour la première fois de sa jeune carrière la ligne des 17 mètres (17,02).

Sa médaille d'or en poche, il s'est envolé en direction du Canada pour les championnats du monde de bobsleigh.

Bravo Emmanuel



Emmanuel est le fils de Geneviève Roux et de Jean-Pierre Hostache et le petit fils de Mr et Mme André Hostache de la Javergne à Pellafol.

NIL, SAUVE-TOI

Jean-Michel ASSELIN a écrit son premier roman édité chez Glénat. Très attaché à notre région, il a habité une dizaine d'années au hameau d'Orcières à la Salette. La bibliothèque de Corps vous invite à découvrir cet ouvrage.

Une histoire d'amour? une histoire de montagne? Nil Gallé ne saurait répondre à cette question. Il se bat contre son passé sans avoir d'autre choix que de celui de gravir le plus haut sommet du monde.

Son échec amoureux, sa longue dérive lui ont imposé cette voie étrange.

Qu'il nous emmène à Kathmandu, à Paris, en Californie ou dans les Hautes-Alpes, le sentier ne quitte jamais celui de la femme qu'il aime. Le rendez-vous de l'Everest est tout autant l'histoire d'une ascension que celle d'une plongée dans l'abîme de l'imaginaire amoureux.

C'est l'impossible terreur qui lie à jamais les hommes et les femmes, et c'est une montagne, la "déesse mère", qui tire les ficelles de tout ce petit monde.

Roman d'amour? histoire de montagne? exorcisme? Jean Michel Asselin, journaliste, alpiniste, quatre fois prétendant de l'Everest, ne saurait répondre à cette question.

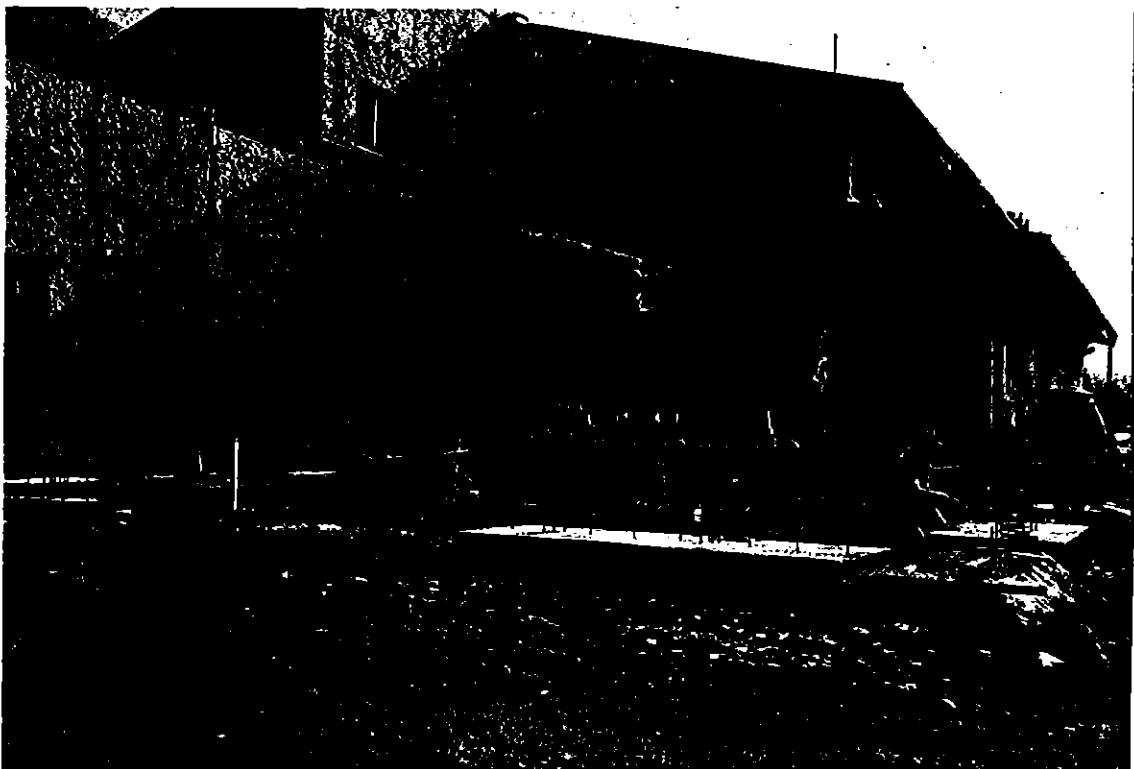
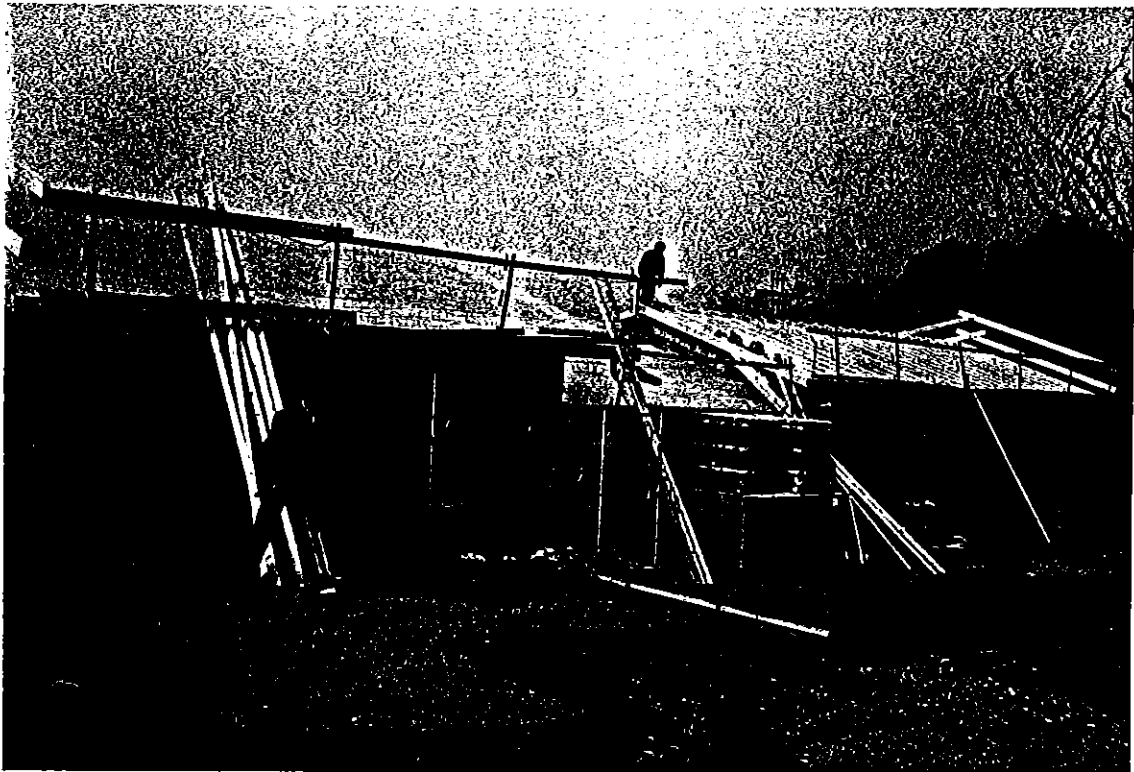
Jean Michel Asselin a choisi de cultiver les mots et les idées plutôt que la vigne de sa Bourgogne natale. Philosophie et écologie l'ont rapidement conduit à intégrer la rédaction du premier hebdomadaire écolo, La Gueule ouverte. Délaissant les coteaux de Chagny, il s'est pris de passion pour les sommets du monde. Journaliste et alpiniste, il a participé à l'éclosion d'une presse de montagne de qualité. Après avoir été reporter pour Alpinisme et randonnée, il fut rédacteur en chef de Montagnes Magazine. Il dirige actuellement les rédactions des éditions Vertical. Il a ouvert de nombreuses voies dans les Alpes, a réalisé quantité d'hivernales, et a participé à de multiples expéditions en Himalaya. Jean Michel Asselin est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont Les parois du destin (Glénat); récompensé par le Prix de l'Alpe et le Grand Prix du Salon du livre de Montagne de Passy.

Nil, sauve-toi ! est son premier roman

VILLAGE DE VACANCES

Malgré l'hiver, les travaux ont commencé au village de vacances L.V.T. Les Hameaux du Sautet. Actuellement, de nombreuses entreprises s'activent à refaire les toitures des appartements datant de 1974, et à remettre en état l'intérieur des bâtiments, pour que ceux-ci puissent être loués au mois de juillet.

Chaque semaine, les chefs d'entreprise, le directeur du village de vacances et les élus suivent la progression et souhaitent que le temps soit clément, pour que ces réparations se fassent dans de bonnes conditions.



ASSEMBLEE GENERALE DES ALPAGES DE L'ISERE

La fédération de l'alpage de l'Isère est une association composée de groupements utilisateurs d'alpages, d'associations de propriétaires (A.F.P.), des collectivités locales et territoriales, auxquels se sont joints la profession agricole et les administrations.

Son objectif est d'harmoniser les relations entre les utilisateurs d'alpage, les propriétaires et les autres usagers du domaine pastoral (forêt, environnement, tourisme).

Leur assemblée générale 1996 s'est tenue, au village de vacances L.V.T. à Corps dans la commune de Gérard Cardin, maire et conseiller général, successeur de Maurice Puissat à l'agriculture et à la montagne au sein de l'assemblée départementale, comme le soulignait le président Fernand Sillon, en accueillant les participants et en leur annonçant la venue de M. Hervé Mariton, vice-président du conseil régional à l'agriculture qui honorait de sa présence cette assemblée, et apposait sa signature sur les contrats d'alpages, en présence de M. Didier Migaud, député; M. Jean Faure, vice président du Sénat; M. Charles Descours, sénateur; M. Yves Raffin, de la D.D.E.; M. Picchioni, représentant le président de l'association des maires et adjoints de l'Isère et de nombreux maires du département. Le docteur Cardin rappelait la politique départementale en faveur des alpages.

- Le conseil général, apporte depuis plus de 25 ans son soutien au pastoralisme.
- Cet intérêt économique au départ, se trouve prolongé aujourd'hui par les préoccupations liées à la gestion de l'espace.
- Il est à l'origine de la création, en 1982, de la Fédération des Alpaires de l'Isère (M. Puissat) qui assure l'instruction technique des demandes de subventions et conseiller le département dans la définition de sa politique pastorale.
- En 10 ans (1986-1996), se sont près de 14 millions de francs qui ont été consacrés à l'amélioration des alpages du département.

Initialement, les aides apportées concernaient les travaux et les équipements réalisés sur les alpages et les chalets, depuis une dizaine d'années, le conseil général, pour répondre à la demande des alpagistes et pour faire face à une certaine concurrence rendant plus difficile le remplissage des alpages, a décidé d'apporter une aide au fonctionnement de ces alpages.

En effet, la mise en alpage de ces animaux entraîne des charges supplémentaires pour l'éleveur.

Ainsi ont été créées des contributions pour : les charges sociales des bergers (20 %), l'assurance mortalité des animaux en alpage (50 %), le transport des animaux en alpage (20 %).

Par ailleurs, grâce aux financements apportés par le département, l'hélicoptère est utilisé depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions de travail des bergers et des éleveurs (héliportage groupés qui permettent de monter à l'alpage en début de saison tout l'équipement nécessaire au bon déroulement de l'estive) mais aussi pour le respect de l'environnement (enlèvement par héliportage des animaux morts en alpage).

Ces aides au fonctionnement sont apportées uniquement par le conseil général, alors que les aides aux investissements viennent en complément de la région (50 %) ou de l'état.

Dans un souci d'amélioration constante des alpages, et grâce à l'évolution des techniques, le conseil général participe aussi à l'électrification solaire des chalets d'alpage (50 actuellement équipés) et a décidé, depuis le B.P. 96, de financer les équipements de sécurité tels que le matériel de liaison radio-téléphonique.

Rappel : 1 260 000 francs se répartissant en : 300 000 francs pour les investissements des communes en alpage; 260 000 francs pour les investissements des groupements pastoraux; 700 000 francs pour le fonctionnement des alpages.

75 groupements d'éleveurs agréés (groupements pastoraux).

21 associations foncières pastorales (A.F.P.) représentant 6 700 ha.

100 communes partenaires, mais 120 à 150 communes concernées sur leur territoire.

200 alpages représentant 80 000 ha (moyenne Isère 400 ha, moyenne Savoie 40 ha)

300 chalets d'alpage.

Transhumance 94 : 7 913 bovins dont 5 743 de l'Isère (70 %); 76 671 ovins dont 22 330 de l'Isère (30 %).

Ces chiffres, concernant la présence en alpage des animaux du département, sont en progression constante.

C'était aussi le lundi 15 janvier, l'occasion de fêter le 30^e anniversaire de l'alpage du Beaumont, dont une réplique miniature avait été réalisée avec des choux à la crème, recouverts de pâte d'amande verte et d'arbres miniatures, représentant le Chauvet. Le docteur Cardin et Lucien Turc ont soufflé les bougies avant de le partager avec les participants. Les alpagistes ont offert une cloche gravée à leur nom à MM. Hervé Mariton, Gérard Cardin et Lucien Turc.



SUITE...

UN ACCORD TERRITORIAL

- Les belligérants sont finalement parvenus à un accord définitif qui règle les questions territoriales qui furent à l'origine de la guerre. La Fédération de Bosnie-Herzégovine administrera 51% du territoire national.
- Sarajevo sera réunifié à l'intérieur même de la fédération de Bosnie-Herzégovine. La ville sera ouverte à tous. Les barrages et les points de contrôle qui ont divisé la ville pendant les quatre dernières années seront finalement démantelés.
- Gorazde restera solidaire et accessible en étant relié à la Fédération par un couloir terrestre qui en fera un élément viable de la Fédération.
- Le statut de Breko sera déterminé par un arbitrage d'ici un an.

DES ELECTIONS A VENIR

- L'accord de paix exige des parties qu'elles organisent des élections libres et régulières dans les six à neuf mois pour la Présidence et le Parlement de Bosnie-herzégovine, pour la Présidence et les Parlements des deux entités et, si cela est réalisable, pour les postes de responsabilité locaux.
- L'accord oblige les parties à créer les conditions permettant la tenue d'élections libres en protégeant le droit de vote, sans crainte ni intimidation, et en assurant la liberté de parole, de presse et d'association.
- Les parties ont fait appel à l'OSCE pour superviser la préparation et la tenue de ces élections. Ces efforts seront menés en relation avec une commission électorale dirigée par un représentant de l'OSCE comprenant des experts internationaux et des représentants des deux entités.
- Toute personne âgée de 18 ans ou plus et inscrite sur les listes de recensement de 1991 en Bosnie est éligible. Les réfugiés et les personnes déplacées par le conflit auront le droit de voter sur leur lieu d'habitation d'origine, à moins qu'ils ne décident de voter à un autre endroit.

UN SYSTEME DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

➤ Principes généraux

La nouvelle constitution de la Bosnie-Herzégovine garantit à tous les citoyens de ce pays la reconnaissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, tels qu'ils sont définis dans la Convention Européenne pour la Protection des Droits de l'Homme et des Libertés. La Convention européenne aura la priorité sur la législation bosniaque, dans tous les cas de figure.

➤ Application des principes généraux

- L'accord prévoit la création d'une Commission des Droits de l'Homme chargée de protéger les droits garantis par la Constitution. La Commission se composera de deux parties : un médiateur des Droits de l'Homme et une chambre des Droits de l'Homme.
- Le médiateur sera nommé par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et aura la compétence nécessaire pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme, pour rendre publics les résultats des enquêtes et engager des poursuites devant la Chambre des Droits de l'Homme.
- La Chambre des Droits de l'Homme entendra les faits et les plaintes déposés par les citoyens bosniaques et par le médiateur. Elle aura la compétence nécessaire pour contraindre les parties - la République serbe, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République de Bosnie-Herzégovine - à cesser toute action qu'elle juge contraire aux engagements pris en matière de droits de l'Homme. La majorité des membres qui composeront la Chambre sera nommée par le Conseil de l'Europe.
- La Cour Constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine pourra être saisie par des personnes morales, y compris en matière de droits de l'Homme. Trois des neuf juges qui la composent seront nommés par le Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
- L'accord fait obligation aux parties de libérer, sans délai, tous les civils et militaires emprisonnés ou en détention suite au conflit. Par ailleurs, l'accord exige également la libération de tous les civils envoyés aux travaux forcés, la fermeture des camps de détention et l'autorisation d'accès aux membres du CICR à tous les sites de détention.
- En vertu de l'accord, les parties sont tenues de coopérer avec le CICR afin de retrouver toutes les personnes disparues. Elles devront permettre aux agences des Nations-Unies spécialisées dans les Droits de l'Homme, à l'OSCE et aux organisations non-gouvernementales, un accès sans entrave afin de pouvoir contrôler la situation des Droits de l'Homme.
- En vertu de l'accord, les citoyens bosniaques ont le droit de circuler librement dans le pays sans harcèlement ni discrimination. Il donne à tous les réfugiés et à toutes les personnes déplacées le droit de rentrer chez eux et de récupérer leurs biens, ou d'obtenir une juste compensation pour les pertes subies. Il prévoit la création d'une Commission aux réfugiés et aux personnes déplacées pour déterminer légitimement la propriété des biens et pour statuer sur les demandes de compensation.

- En vertu de l'accord, l'IFOR, la force de mise en oeuvre de la paix, aura le pouvoir et la liberté d'utiliser la force militaire pour empêcher toute entrave à la liberté de déplacement des civils, des réfugiés et des personnes déplacées. Par ailleurs, l'IFOR pourra répondre de façon appropriée à la violence à l'encontre des civils. L'IFOR aura le pouvoir d'arrêter toute personne accusée de crime de guerre ou entravant sa mission. Toutefois, il ne lui sera pas possible de les rechercher.

LE JUGEMENT DES CRIMES DE GUERRE

➤ Dispositions de l'accord

- L'accord de paix oblige les parties à coopérer pleinement dans le cadre des enquêtes et des poursuites menées au niveau international, en matière de crimes de guerre et autres violations des lois internationales sur les droits de l'Homme. Cette obligation est contraignante pour toutes les parties y compris la Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la République serbe.
- Cette obligation de coopérer avec le Tribunal des crimes de guerre est précisée dans la nouvelle constitution de la Bosnie-Herzégovine. L'annexe concernant les droits de l'Homme oblige chaque partie en Bosnie-Herzégovine à laisser le Tribunal accéder librement à tous les sites et à interroger les personnes qu'il jugera nécessaire sans restriction aucune. L'annexe concernant les aspects militaires requiert également que les parties coopèrent avec les enquêteurs du Tribunal et livrent les suspects en détention sur demande du Tribunal.
- L'accord précise par ailleurs que les personnes accusées de crimes de guerre qui ne se conformeraient pas aux décisions du Tribunal ne pourraient être ni élues ni nommées à un poste officiel en Bosnie-Herzégovine.

➤ Mise en application des obligations

- La résolution concernant la suspension des sanctions du Conseil de Sécurité, précise que le respect des décisions du Tribunal est un aspect essentiel de la mise en oeuvre de l'accord de paix. Dans le cas où la Serbie ou toute autre autorité serbe manquerait de façon flagrante à ses obligations, des sanctions seraient de nouveau imposées à moins que le Conseil de Sécurité n'en décide autrement.
- Une autre catégorie de sanctions, qui porte sur la participation aux organisations internationales et l'accès aux institutions financières internationales - d'où provient essentiellement l'aide pour la reconstruction du pays - ne seront pas supprimées avec la suspension des sanctions économiques par le Conseil de Sécurité. Le maintien de ces sanctions nous permettra de disposer d'un autre moyen de pression pour régler les problèmes qui pourraient survenir dans le domaine de la coopération avec le Tribunal des crimes de guerre.
- En définitive, les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies font de la coopération avec le Tribunal une obligation contraignante et exécutoire pour tous les pays.

A SUIVRE

SOIREE COSTUMEE

Le samedi 17 février, une soixantaine de personnes se sont retrouvées, salle polyvalente, pour participer à une soirée costumée, organisée par l'association de parents d'élèves.

Elle s'est déroulée en présence des enseignantes, des parents d'élèves et de sympathisants, qui ont apprécié une paëlla géante et de délicieux desserts.

Les enfants tous déguisés ont participé à un défilé, noté par les participants, qui a donné le résultat suivant :

1er prix : Robin des Bois 2ème prix : La châtelaine du Moyen-âge 3ème prix : Pocahontas.

Pour les adultes, ont été primés : Marie, Amédée et Christian. Cette soirée s'est déroulée dans une chaleureuse ambiance et permettra d'effectuer quelques sorties pour les enfants des écoles.



Les enfants costumés



Le résultat du concours de belote donné dans le dernier numéro, n'était pas celui du 3ème Age, mais celui de l'Association Culture et Loisirs de l'OBIU.

CARNET DU JOUR

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

ROMAIN : fils de Cathy et Richard UBRUN de St Bonnet
 frère d'Anaïs
 petit fils de Suzon et Julien ALLEC et de Mr et Mme Guy UBRUN

MAXIME : fils de Frédérique RIVIERE et d'Olivier MOULIGNE
 frère d'Elodie
 petit fils de Claudine et André RIVIERE

MANON : fille de Sylvie et Jacky DIDIER
 soeur de Benoît
 petite fille de Yvette et Robert DIDIER (les Moras)

AXEL : fils de Valérie MASSE et de Daniel ROCHE
 petit fils de Henriette et Louis MASSE et de Eliane et François ROCHE
 arrière petit fils de Mme Maria MASSE

LUCAS : fils de Catherine BUSQUET et de Philippe GUEYDAN
 petit fils de Danielle née HERTIG et Henti GUEYDAN

JORDAN : fils de Sandrine BARBAN et Jean Marc VALENTIN
 petit fils de Françoise et Pierrot BARBAN
 arrière petit fils de Solange et Charles BARBAN

ANGELIQUE : fille de Muriel et Jean Marc ESCALLE
 soeur de Gaëtan
 petite fille de Mr Emile PORCERO

BENOIT fils de Gérard DANEVIN et Catherine née LE FEVRE
 à SAINT JEAN DE MAURIENNE
 petit fils de Francine LE FEVRE

Nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur et santé aux bébés et nos félicitations aux parents et grand parents.

CARNET BLANC

Le samedi 24 février a été célébré à Marseille le mariage de Sandrine BALMET et Claude RUSSO, fille de Danièle BALMET, et petite fille de Solange et Jean BALMET.

Le samedi 2 mars 1996 a été célébré à Antigua (Guatemala) le mariage de Mirma Laetitia Martin PENA et de Jean Marc FOURNIER, fils de Mme et Mr Michel FOURNIER, petit fils de Mme Léonie FOURNIER.

Nous leur présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

CARNET DE DEUIL

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Gaston POTEVIN : époux de Mme Yvette POTEVIN née FROMENT
père de Yves et Claude POTEVIN
beau frère de Mme et Mr ARMAND

Adrien BERNARD : époux de Mme Geneviève BERNARD
père et beau père de Alain et Viviane, de Didier et
Denise, de Rosine et Aude
grand père de Aurore, Davy, Sylvain
frère et beau frère de Madeleine et Hugues CHRISTOL
Jacky BERNARD, Suzanne et Joseph PRA

Marcel ASIE : père et beau père de Mme et Mr SCIAUVEAU, Mme et Mr Claude ASIE, et de Marc et Simone ASIE

Fernande RENAUVAND : mère et belle mère de Colette et Alexandre SERRE grand mère de Alexandre, Véronique et Pascal, et d'Emmanuel.

Marius BASSO : père et beau père de Mme et Mr Charles BASSO, Mme et Mr Michel BROCHIER oncle de Aline et Henri DEVOLUY

Albert TAILLADE : époux de Magdeleine père et beau père de Mme et Mr Jacques VIGÉY, de Mme Simone TAILLADE, Mme et Mr Maurice TAILLADE grand père de Philippe, Pierre, Gilles

Père Hervé TANGUY : de la communauté du Sanctuaire de Notre Dame de la Salette

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

ELECTRICITE DE FRANCE

Vendredi dernier, M. Gros chef d'usine du Sautet et ses collaborateurs M. Sigaud et M. Florence, avaient réuni les élus du secteur du Valgaudemard, de Corps et les sociétés de pêche pour leur donner des informations sur la prochaine vidange, qui aura lieu en mars 1997.

La projection d'une cassette vidéo permettait de voir le fonctionnement de cet exercice, piloté par la D.R.I.R.E.

Cela permet de faire l'analyse de l'eau, de la vase et aussi le recensement des poissons.

E.D.F. régional est l'exploitant, qui est chargé de la conduite de la vidange, il travaille avec les usagers et les riverains et profite de cette vidange pour surveiller des travaux à réaliser durant cette période.

C'est en coopération avec les élus et les sociétés de pêche que se fait cette vidange décennale. Etaient présents : M. Armand, pour St Maurice en Valgaudemard, M. Daniel, St Firmin, M. Blache société de pêche, St Firmin, M. Laurent, Pellafof, M. Bonthoux, Beaufin, M. Lebourche, Ambel, Mme Roux, Corps, excusé : M. Geisser, société de pêche, Corps.



MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	
1	M	A	N	I	F	E	S	T	A	N	T		M	A	R	M	E	L	A	D	E	
2	I	N	T	M	I	T	I	E		E	D	S	I	N	E		R	A	M	I		
3	S	I		I	N	O	C	U	L	A	N	T		E	V	E		V	A	S	E	
4	E	M	O	T	I	F		T	A	N	N	E	R		E	T	R	E	S		S	
5	R	A	B	E		F	R	O	T	T	E	R	A	S		R	A	S	S	I	S	
6	I	L	E		B	E	A	N	T		S	I	D	E	R	E	R		E	N	A	
7	C	E	S	A	R		Y	S	E	R		L	I	T	A	N	I	E		O	R	
8	O		I	N	U	L	E		S	A	R	I	S		I	N	S	T	A	N	T	
9	R	A	T	E	L	I	E	R		P	A	S		I	L	E	S		P	D	E	
10	D	I	E	S	E		S	E	C	A	T	E	U	R		S	I	N	G	E		
11	I	L		S	E	C		M	E	T	I	S	S	E	B		M	A	U	R	E	
12	E		L	E		I	C	I		R	E		A	N	T	I	E	T	E		M	
13	U	N	I		F	E	R		D	I	R	I	G	E	E	S		A	S	I	E	
14	S	O	S	I	E	O	L	O	G	U	E		T	E		A	B	E	L		R	U
15	E	M	E	R	I		C	I	E	R	B	E		E	T	A	L	E	R	A	S	

Horizontalement. — 1. Descend dans la rue pour faire entendre ses revendications. Compote de fruits. — 2. Sentiment durable d'hostilité. Colorant rouge. Jeu de cartes. — 3. Pose une condition. Communiquant un virus. La première femme biblique. Utile pour mettre le bouquet. — 4. Le rouge lui monte facilement aux joues. Préparer les peaux. Les gens, en général. — 5. Un peu plus à manger. Rendas plus propre en astiquant. Durci par le temps. — 6. Terre entourée d'eau. Largement ouvert. Frapper de stupeur. Grande école, fabrique de cadres. — 7. Empereur romain ou prix au cinéma. Fleuve côtier français. Longue et ennuyeuse énumération. On court après sa médaille. — 8. Plante à fleurs jaunes. Costumes féminins indiens. Moment de courte durée. — 9. Familièrement, c'est un dentier. Manière de marcher en défilant. Forment l'archipel. Autre nom du poisson rouge. — 10. Altération musicale. Outil de vendangeur. Grand patron. — 11. Pronom défini. Manière de boire. Croisée, pour des races. Il s'installe en Espagne. — 12. Largeur d'étoffe. Et pas ailleurs, Ile de l'Atlantique. Grande inquiétude, angoisse. — 13. Qui manque d'originalité. On le croise en duel. Administrées. Un des cinq continents. — 14. Il s'occupe des faits de société. Règle de dessinateur. Fils d'Adam. On ne craint pas ses débordements. — 15. Toile abrasive. Longue chandelle de cire à usage religieux. Mettras en exposition.

Verticalement. — A. Encline au pardon. — B. Bestiale. Fréquent dans la cuisine provençale. Désignation. — C. Conjonction négative. Excès de poids corporel. Femelle de chien de chasse. — D. Copié. Son mari porte un bonnet. Fin d'infinitif. — E. Donc achevé. Une telle tête aime le risque. Fervente croyance. — F. Nom général des tissus dont on fait des habits. Mesure prise en Chine. Voûte céleste. — G. Ainsi latin. Bliffées. Dent de boxer. — H. Noms donnés familièrement aux Allemands. Prénom masculin. Soldat américain. — I. Planches minces et peu larges. Démonstratif. Donc impayée. — J. Grand trou noir. Faire revenir dans son pays. — K. Unités de poids. Chien de chasse. — L. Aseptisés. Renvoyait les fidèles. — M. Note. Légume ou argent. Qui a déjà servi. — N. Il n'a pas de prix. Manche au tennis. Prénom féminin. — O. Fait place à la réalité au petit matin. Chemin de fer. Permission de sortie du diocèse. — P. Reçues en fin d'année. Maison russe. — Q. Symbolise l'erbium. Vraiment peu courant. Article espagnol. — R. Sortent du volcan. Rarement le mot de la fin. Relative au lieu de naissance. — S. Entassé. Pointues. — T. Prononces. Recouvrir d'eau. Dans un refrain révolutionnaire. — U. Se dit d'un bois débroussaillé. Oiseaux ne pouvant voler.

SOLUTION EN PAGE "CUISINE"